

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 novembre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

---

#### **CE-2008-1043-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2008-1044-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2008-1045-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 OCTOBRE 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 29 octobre 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2008-1046-DEC INSTALLATION D'UNE STATION DE NIVEAU D'EAU TÉLÉMÉTRIQUE / RUE LOUIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne autorisait au budget 2008 le projet de nouvelle initiative pour l'achat et l'installation d'une station de niveau d'eau de type télémétrique à la rue Louis ;

ATTENDU QUE ce projet concorde avec celui de la Ville de Laval ;

ATTENDU QUE les données des stations sont gérées par la firme Hydro Météo et sont disponibles en temps réel sur leur site Internet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, d'accepter l'offre de services de la firme Hydro Météo pour l'achat et l'installation d'une station de niveau d'eau de type télémétrique à la rue Louis, le tout pour un montant n'excédant pas 6 800\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0277 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1047-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR  
COMMISSIONNAIRE, APPROVISIONNEMENT /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur commissionnaire approvisionnement au service de l'approvisionnement à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Bertrand au poste de chauffeur commissionnaire au service de l'approvisionnement à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 6 novembre 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2008-1048-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE  
SERVITUDE / ÉGOUT DOMESTIQUE / RUE  
ROCH-JUTEAU**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage d'entretien et de maintien des conduites d'égout domestique, en faveur de la Ville de Terrebonne sur une partie des lots 4 110 248, 4 110 249, 4 110 264 et 4 116 325 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 68246 de ses minutes.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur soit Placement Immobilier Léo Marcotte inc., 2629-4488 Québec inc., Sylco Construction inc. et Les Constructions Martin Cousineau inc.

---

**CE-2008-1049-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE /  
MODIFICATION DE L'INTERSECTION DES  
BRETelles D'ACCÈS DE L'AUTOROUTE 40,  
DIRECTION EST ET DE LA RUE DES  
MIGRATEURS / PERMISSION DE VOIRIE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Permission de voirie » par laquelle le gouvernement du Québec autorise la Ville de Terrebonne à modifier l'intersection des bretelles d'accès de l'autoroute 40, direction est, et de la rue des Migrateurs.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2008-1050-DEC INSTALLATION D'UNE TRANCHÉE  
DRAINANTE / RUE MICHAUD**

ATTENDU QUE lors du développement du secteur des rues Michaud et de l'Azalée il y a eu remblai d'un fossé ;

ATTENDU QUE certains citoyens de la rue Pelletier constatent que leurs systèmes de pompage des drains (sump pump) fonctionnent plus souvent depuis les travaux de remblai ;

ATTENDU QUE pour remédier à ce problème, selon le rapport de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés, une tranchée drainante doit être installée sur la rue Michaud, et ce, dans une première étape ;

ATTENDU QUE les coûts sont estimés à 88 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur de la Direction du Génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de la tranchée drainante.

Que le montant soit pris à même le règlement numéro 325.

---

**CE-2008-1051-REC    AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT  
3 148 913 / DIVCO LTÉE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente du lot numéro 3 148 913 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 067 356 pi<sup>2</sup>, au prix de 0,66\$/pi<sup>2</sup>, plus une somme de 0,09\$/pi<sup>2</sup> pour le nettoyage du terrain, à la compagnie Divco ltée. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au Conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la compagnie Divco ltée, datée du 2 septembre 2008.

Que Me Sheldon Merling, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

---

**CE-2008-1052-DEC    AUTORISATION / ACQUISITION DE TERRAIN /  
LOT 3 136 187 / MÉTAUX RUSSEL INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit acquérir une parcelle de terrain pour fins de rue afin de permettre le développement industriel sur le lot 3 148 913 du cadastre du Québec situé au nord du boulevard des Entreprises ouest ;

ATTENDU QUE pour ce faire, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 6 880 m<sup>2</sup> est requise ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de l'assiette de cette future rue à même une partie du lot 3 136 187 du cadastre du Québec et de verser une compensation de 1,25\$ pi<sup>2</sup> ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot numéro 3 136 187 du cadastre du Québec pour ériger une rue d'une superficie de 6 880 m<sup>2</sup>, pour une compensation de 1,25\$/pi<sup>2</sup>, à être versée à la compagnie Métaux Russel inc. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que les coûts d'acquisition du lot soient imputés à un règlement d'emprunt à être adopté.

Que Me Simon Larin, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

Que les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre pour l'acquisition du terrain et autres frais, s'il y a lieu, soient imputés au règlement d'emprunt.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée pour la confection des plans et devis.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la confection dudit règlement d'emprunt.

---

**CE-2008-1053-DEC ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT  
3 110 745 POUR UN AMÉNAGEMENT DE  
TYPE « CUL-DE-SAC » SUR LA RUE  
THOMAS-EDISON**

ATTENDU les travaux planifiés et réalisés par la Direction du génie et projets spéciaux visant à compléter le réseau d'aqueduc, de pavage, de bordure et d'éclairage, en plus de régulariser la fin de la rue Thomas-Edison ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la société Placement Alain Quintal inc. en faveur de la Ville d'une partie du lot numéro 3 110 745 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 028,9 m<sup>2</sup> (11 075,35 p<sup>2</sup>), au prix de 7\$/m<sup>2</sup>, ainsi que tout autre document nécessaire. Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques-Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 69477 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la promesse de vente présentée par la société Placement Alain Quintal inc., datée du 15 octobre 2008, soit et est acceptée.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

---

**CE-2008-1054-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE  
D'OBLIGATION DE CONSTRUIRE / CUISINE  
DORAND INC.**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la compagnie Cuisine Dorand inc. est intervenu le 19 juin 2006 devant Me Magdeleine Lamarre, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 13 409 198 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la compagnie Cuisine Dorand inc., mais en autant seulement qu'est concerné la clause d'obligation de construire, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Magdeleine Lamarre, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2008-1055-DEC PARADE / JOUR DU SOUVENIR / AMICALE  
DES VÉTÉRANS / SAMEDI 8 NOVEMBRE 2008**

ATTENDU la demande de l'Amicale des vétérans de Terrebonne pour tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 8 novembre 2008, de 14 h à 16 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Amicale des vétérans de Terrebonne à tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 8 novembre 2008, de 14 h à 16 h, et autorise également le tir de deux (2) coups de canon au début de la minute de silence et deux (2) autres pour terminer cette même minute, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Réduction ou interruption de la circulation automobile**

Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par le défilé. Les rues concernées sont les suivantes : départ du 766, rue Léopold-Lachapelle, pour ensuite emprunter la montée Masson en direction de la rue Saint-Louis, puis à droite en direction du boulevard des Braves et arrêt au parc Masson. Le retour se fera par la rue Saint-Pierre, puis les rues Sainte-Marie, Saint-Louis et la montée Masson et retour au local des vétérans sur la rue Léopold-Lachapelle. Le parcours et la fermeture partielle ou totale de certaines des rues précitées devront faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.

**2) Assistance policière**

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.

**3) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée le long du parcours pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**4) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2008-1056-DEC SOUMISSION / ACHAT DE MICRO-  
ORDINATEURS POUR LE REMPLACEMENT  
GRADUEL DU PARC ACTUEL**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-723-DEC adoptée le 16 juillet 2008 acceptant la soumission de la compagnie Informatique EBR inc. pour l'acquisition d'ordinateurs « Lenovo » (SOU-2008-61) ;

ATTENDU QUE le cahier des charges spécifiait que des acquisitions à prix unitaire étaient également disponibles;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise l'acquisition de dix-sept (17) postes de travail supplémentaires auprès de la compagnie Informatique EBR inc., le tout pour un montant de 17 271,32\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0194 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2008-1057-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h20.

---

---

Président

---

Secrétaire